

## REGLEMENT PARTICULIER

### CHAMPIONNAT JEUNES LGEBAD

17 et 18 février 2018

#### Article 1 – Règlements

Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC), le règlement du Championnat Jeunes LGEBaD-2017-2018 et le présent règlement particulier.

**La participation au championnat jeunes LGEBAD implique l'adhésion à l'ensemble de ces règlements.**

#### Article 2 – Juge-arbitre

Le juge-arbitre principal de la compétition est **M. CURE Jean-Luc**. Il sera assisté par **M. RIGAUX Hervé** juge-arbitre adjoint.

Les décisions des Juges-arbitres sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements.

Le logiciel badnet sera utilisé pour la gestion de ce tournoi.

#### Article 3 – Joueurs autorisés

Tout participant doit être en règle avec sa fédération nationale et notamment la FFBad pour les joueurs évoluant en France, et être en possession de sa licence 2017/2018 le jour du tournoi.

Le tournoi est ouvert uniquement aux joueurs licenciés à la date du tirage au sort de la Ligue Grand Est dans les catégories poussins(es), benjamins(es), minimes, cadets(es) et juniors.

Les règles de surclassement et les modes de qualifications sont décrits dans le règlement du Championnat Jeunes LGEBaD-2017-2018

Les joueurs MiniBaD pourront participer dans la catégorie poussin(e) uniquement.

#### Article 7 – Tableaux

Tous les tableaux de simple, double et mixte se joueront en élimination directe pour toutes les catégories sauf pour les poussins poussins et les tableaux constitués de moins de 8 joueurs/paires. Pour ces derniers, les tableaux se feront en poule dans la mesure du possible.

Les tableaux (simple ou double) constitués de moins de 4 inscrits (joueurs ou paires) seront annulés.

#### Article 4 – Procédure d'Inscription

**La date limite d'inscription est fixée au 21 janvier 2018 à minuit.**

Les inscriptions seront faites, au travers du module **badnet** disponible sur le site :

<https://www.badnet.org/>

**Attention** : les inscriptions « individuelles » ne seront pas prises en compte, seules celles qui auront été faites sur badnet grâce à un compte « Club », « CODEP » ou « Ligue » seront acceptées.

#### Article 5 – Frais d'inscription

Les frais d'inscriptions devront être réglés par virement (RIB joint à l'invitation) ou bien par chèque à l'ordre de la LGEBAD et envoyer à :

Ligue du Grand Est de Badminton, 13 Rue Jean Moulin 54510 Tomblaine

Les frais d'inscriptions devront être reçus de préférence avant le tirage au sort, sans quoi l'inscription pourra être refusée.

**Le tirage au sort est prévu le 31 janvier 2018.**

Les droits d'inscriptions sont de 10€, 12€ ou 14€ pour respectivement 1, 2 ou 3 tableaux.

**La date de prise en compte du CPPH est fixée au 18 janvier 2018.**

**La liste des joueurs qualifiés sera diffusée le 29 janvier 2018.**

#### Article 6 – Forfaits

Chaque participant inscrit se déclarant forfait après la date du tirage au sort devra prévenir le plus tôt possible l'organisateur de sa non-participation :

Benoit LAURENT

06.84.51.01.24 / [crj@badmintongrandest.com](mailto:crj@badmintongrandest.com)

Les joueurs devront adresser au plus tard dans les **5 jours** suivant la compétition, les pièces justificatives, en courrier avec **AR**, à la Ligue du Grand Est de Badminton, 13 Rue Jean Moulin 54510 Tomblaine. *Art. 17 du RGC.*

Chaque participant est invité à s'informer des sanctions encourues en cas de non-respect de cette procédure.

### **Article 8 – Horaires**

Le tournoi se déroulera de 10h à 20h le samedi et de 8h30 à 17h00 le dimanche (suivi de la remise des récompenses).

Tout joueur doit être présent dans la salle à l'heure précisée dans sa convocation ou 30 minutes avant son premier match. Il doit pointer dès son arrivée à la table de marque.

Les horaires des matchs indiqués dans les échéanciers sont donnés à titre indicatif.

Chaque joueur ayant commencé la compétition (ou ayant pointé à la table de marque) pourra ensuite être appelé jusqu'à 1 heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque.

Un retard de 5 minutes à l'appel du match peut entraîner la disqualification du(des) joueur(s) concerné(s).

Le temps de prise de contact avec le terrain sera de 3 minutes. Sauf exception à l'appréciation du juge-arbitre le temps est décompté dès l'appel du match concerné par la table de marque.

Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match. Le temps de récupération entre 2 matchs ne pourra être inférieur à 20 minutes.

### **Article 9 – Coaching**

Le coaching est autorisé selon les règles du RGC.

### **Article 10– Lieu**

La compétition se déroulera:  
**Centre des Sport Bernard Guy, Avenue Georges Guynemer, 54700 Pont-à-Mousson.**

### **Article 11 – Arbitrage**

Les matchs seront majoritairement auto-arbitrés avant les phases finales sauf si le nombre d'arbitres présents permet d'arbitrer l'ensemble des rencontres.

Les phases finales seront, dans la mesure du possible, arbitrées par des arbitres officiels.

Tout volant touchant le plafond, la structure de celui-ci, l'éclairage au-dessus du terrain sera compté let au service, faute en cours de l'échange.

Toutefois, si l'élément est difficilement perceptible (câble de panneau de basket par exemple), le volant sera let tout le temps.

Si l'un des joueurs le désire (pour une situation particulière), il pourra demander un arbitre auprès du juge-arbitre responsable de sa salle. Ce dernier sera pourra refuser cette demande s'il ne l'estime pas pertinente ou qu'il n'a pas la ressource en arbitres suffisante.

### **Article 12 – Volants**

Les matchs se joueront avec des volants en plume dans toutes les catégories, et seront fournis par l'organisateur.

Le volant officiel utilisé sera le **RSL 3**.

### **Article 13 – Sécurité et hygiène**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou perte durant la compétition. Les participants veilleront à ne pas laisser d'effets personnels dans les vestiaires ou dans les véhicules.

**Il est interdit de FUMER dans les salles ou d'apporter des récipients en verre.**

Il vous est demandé de laisser les salles propres en utilisant notamment les poubelles mises à votre disposition.

**Merci d'avoir pris le temps de lire ce règlement et bon championnat.**